

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2026

Le 6 février deux mille vingt-six à 20 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 30 janvier 2026.

Étaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Bruno LOUATRON 2^{ème} adjoint, Jean-Luc BERGER 3^{ème} adjoint, Liliane ELY, Jérôme COUDREUSE, Delphine FORET, Laurence GIRARD, Guy de DURFORT, Pascal ROCTON.

Etaient absents : Laurence BATAILLE 1^{ère} adjointe, Christel BALDET, Thomas CARREZ, Claire GUERINEAU, Mickaël MONSIMIER, Régine VAILLANT.

Madame BATAILLE donne pouvoir à Monsieur Daniel CHEVALIER.
Madame Régine VAILLANT donne pouvoir à Madame Delphine FORET.
Madame Claire GUERINEAU donne pouvoir à Madame Laurence GIRARD.

Le Procès-Verbal de la séance du 16 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents après avoir apporté la modification suivante : Madame ELY souhaiterait qu'un complément soit apporté dans l'information concernant la permanence accordée à Madame Elise BOUCHER. Monsieur le Maire précise que tout les parties politiques avaient la possibilité de demander et d'obtenir une permanence semblable en Mairie.

Madame Delphine FORET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point prévu à l'ordre du jour concernant le CFU est reporté.

Loyer 2026 Maison d'Assistants Maternelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les assistantes maternelles associées sous le nom « MAM Calin'Ours » se sont installées dans les locaux de la Maison d'Assistants Maternelles depuis le 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a apporté son soutien en ne demandant que les 2 tiers du coût du loyer à la « MAM Calin'Ours » pendant une période de 8 mois à compter de l'ouverture de cette structure (du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 août 2024)

Monsieur le Maire propose de réévaluer le loyer uniquement en fonction de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2025.

Les charges de chauffage seront réévaluées sur la base de la consommation globale de la dernière saison de chauffe allant de mai 2024 à mai 2025 pour le réseau de chaleur qui dessert : la M.A.M, les logements et la garderie ramené à la surface en mètre carré des locaux multiplié par le prix moyen du granulé.

- Le loyer applicable sera désormais de 284,04 € par mois.
- Les charges de chauffage seront de 128,48 € par mois.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de demander

à la « MAM Calin'Ours » un loyer charge comprises de 412,52 € pour l'année 2026.

Subvention de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 11 du contrat d'association avec l'Etat n°103 signé entre le Préfet de la Sarthe et le Directeur de l'École Privée du Sacré Cœur de Juigné-sur-Sarthe détermine que « la commune assume la charge des dépenses de fonctionnement pour les seuls élèves domiciliés dans la commune ».

Il présente au Conseil Municipal le calcul comptable établi sur la base du compte administratif 2025 pour déterminer la subvention de la commune à verser à l'école privée pour l'année 2026. Cette participation est calculée sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique de la commune pour l'année civile 2025, dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n°60.389 modifié.

La subvention de l'école privée pour l'année 2026 s'établit à 44 775 € soit 1791 €/élève (25 élèves de l'école privée domiciliés à Juigné).

Sont ajouté dans ce calcul le montant des frais engagés pour l'achat de produit d'entretien pour l'année soit 136 €. Cette subvention est payable trimestriellement par tiers (14971 € x 2 trimestres scolaires + 14 969 x 1 trimestre).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette subvention de 44 911 € et s'engage à inscrire les crédits nécessaires à son règlement sur le budget primitif 2026 (art. 6558).

Voyage scolaire Ecole Publique « Les Prés-Hauts »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de Madame DUPLAN, directrice de l'École Publique de Juigné-sur-Sarthe, en vue de l'organisation d'un voyage scolaire de 2 jours à la ferme du Prunay pour l'ensemble des élèves de l'école hors TPS soit 45 élèves.

Le coût total de cette sortie scolaire s'élève à 5 524, 80 €.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les CM2 et les CM1 de cette année n'ont jamais bénéficié dans leur scolarité de la subvention allouée traditionnellement pour les voyages scolaires.

Il y a actuellement 8 CM2 et 2 CM1 à l'école publique Les Prés-Hauts.

Pour rappel, en 2022 l'école privée avait bénéficié de la somme de 150€ / enfant dans le cadre d'un voyage scolaire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder

de verser la somme de **150 €/ élève** de CM2, enfants n'ayant pas déjà bénéficié de cette subvention au cours des années précédentes, soit 10 élèves. (150 x 10 = 1500 €) à l'OCCE de l'école publique Les Prés-Hauts.

Contrat à durée déterminée temps- complet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu du besoin imminent d'un agent qui assurera la mission principale d'entretien des espaces-verts à raison de 35 heures par semaine. Il convient de créer le contrat à durée déterminée d'un adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents de créer :

- un contrat à durée déterminée d'un adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures par semaine à compter du 16 mars 2026 jusqu'au 15 mai 2026 afin d'assurer :

↳ L'entretien des espaces-verts.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint technique (Echelon 1 – Indice brut 367).

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Contrat à durée déterminée à temps non-complet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu du besoin imminent d'un agent qui assurera la mission principale d'entretien des bâtiments et ponctuellement l'entretien des espaces-verts à raison de 15,30 heures par semaine. Il convient de créer le contrat à durée déterminée d'un adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents de créer :

- un contrat à durée déterminée d'un adjoint technique territorial à temps non-complet à raison de 15,30 heures par semaine à compter du 16 mars 2026 jusqu'au 15 mai 2026 afin d'assurer :

↳ L'entretien des bâtiments

↳ L'entretien des espaces-verts

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint technique (Echelon 1 – Indice brut 367).

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses :

Bruno LOUATRON : Cimetière

↳ (Cf. annexe n°1 : notes de Bruno LOUATON)

Bruno LOUATRON : Frelons asiatiques

↳ Monsieur LOUATRON informe le Conseil Municipal que la campagne de piégeage des reines qui sortent d'hibernation a commencé. Il rappelle qu'il est important de le faire avec des pièges sélectifs. Monsieur CHEVALIER ajoute que la Communauté de communes en a fourni aux communes du Pays Sabolien. Il précise que Juigné-sur-Sarthe en a reçu 4. Ils seront mis en place par notre agent communale à différents endroits sur la commune. Un sera positionné sur l'E.N.S (espace naturel sensible) et les trois autres sur des terrains privés près des cours d'eau.

Liliane ELY : mât de mesure

↳ Madame ELY demande si la commune a des informations nouvelles concernant le mât de mesure et le projet d'installation d'une éolienne. Daniel CHEVALIER indique ne pas avoir reçu d'information récente et rappelle que le mât est installé pour une durée de 24 mois.

Laurence GIRARD : piègeurs nuisibles

- ↳ Madame GIRARD demande si la commune a avancé sur le recrutement de piègeur de ragondins. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu de nouveau volontaire sur la commune et souligne qu'il est nécessaire d'avoir son permis de chasse sans quoi il n'est pas possible d'être piègeur.

Jean-Luc BERGER : Voirie communale

- ↳ Monsieur BERGER présente un compte rendu de la dernière commission infrastructure de la Communauté de communes du Pays Sabolien en date du 20 janvier 2026. Il explique que le budget de la Communauté de communes pour l'entretien de la voirie est de 1 845 millions d'euros pour 850 kilomètres de voirie et qu'une économie de 200 000 euros a été réalisée par rapport au budget précédent. Par ailleurs, il explique que la réfection des trottoirs de la rue du Clos Chauvin va être réalisée en 2026 et que les deux trous en haut de la côte de la Grange ont été bouchés et que les travaux à la Mercerie seront terminés la semaine prochaine. Madame GIRARD demande quand sera remplacé le coussin berlinois manquant dans la côte. Monsieur BERGER explique que cela sera fait sur le budget 2026.

Daniel CHEVALIER : budget primitif d'investissement 2026.

- ↳ Monsieur CHEVALIER fait une présentation du budget d'investissement 2026 actualisé en fonction des choix qui ont été retenus par le Conseil Municipal.

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h59.

La prochaine réunion est fixée le 10 mars à 19h00.

Daniel CHEVALIER

Delphine FORET.